



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit social

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit social

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006158

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

La formation est dispensée à l'Université Panthéon-Assas - Paris 2 : 92 rue d'Assas, 75006 Paris et 12, place du Panthéon, 75005 Paris.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit social* a pour objectif scientifique de former des étudiants au droit social au sens large (droit du travail, droit de la protection sociale) selon une approche transversale de la matière. Elle s'adresse aux juristes qui souhaitent approfondir l'étude des diverses règles de droit social du secteur public ou du secteur privé, internes ou internationales tout en donnant aux étudiants les compétences nécessaires pour l'exercice d'une activité au sein d'un cabinet ou en qualité de juriste d'entreprise, voire pour poursuivre une thèse de doctorat. Elle est structurée autour d'un tronc commun en première année et de trois spécialités - *Droit social* à finalité recherche, *Droit et pratique des relations de travail* à finalité professionnelle (formation initiale classique et en apprentissage), *Droit social et relations de travail* à finalité professionnelle (formation continue) - en seconde année.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit social* remarquablement structurée autour d'un tronc commun et de trois spécialités complémentaires à finalités distinctes permet une spécialisation progressive et très satisfaisante des étudiants suivant leur projet professionnel. L'organisation des enseignements est parfaitement adaptée avec une distinction entre les matières proposées en première année de master, où un système d'options offre un large choix aux étudiants, et les



matières enseignées en seconde année ; le volume horaire est conforme à la formation envisagée. Si cela n'est pas propre à la mention étudiée, il semble néanmoins opportun de souligner le renforcement de la place laissée à l'enseignement de l'anglais ainsi que l'introduction d'innovations visant à l'acquisition de compétences préprofessionnelles (maison du droit, concours de plaidoirie, ateliers de professionnalisation, unité d'expérience professionnelle consistant en la possibilité d'effectuer un stage de quatre mois) en première année de master.

En outre, la mention *Droit social* s'intègre parfaitement au sein de l'offre de formations de l'établissement en étant complémentaire aux autres mentions abordant les matières de droit privé différentes de celles qui relèvent du droit social. Elle s'appuie sur un corps enseignant d'une exceptionnelle qualité. Adossée à un laboratoire de renom - le Laboratoire Droit social (EA 3382), la mention ne néglige pas la formation à la recherche, dans sa spécialité recherche (master 2^{nde} année *Droit social*), mais également dans sa spécialité à finalité professionnelle (master 2^{nde} année *Droit et pratique des relations de travail*). En outre, la mention - à travers ses spécialités à finalité professionnelle - noue de nombreux partenariats de grande qualité avec les milieux socioprofessionnels concernés. Aussi, en dépit de la concurrence régionale forte, cette mention s'avère très attractive comme en atteste la sélection élevée en seconde année. Le taux de réussite est, de surcroît, conforme aux attentes de telles formations et le devenir des diplômés en adéquation avec les objectifs annoncés. Si l'ouverture à l'international est présente au niveau des spécialités, elle pourrait cependant être précisée et/ou développée. Par ailleurs, il n'apparaît pas que la mention en son ensemble soit suffisamment pilotée : pas de responsable de mention, une procédure d'autoévaluation sur une base facultative, pas de conseil de perfectionnement

Pour conclure, si le dossier est clair et cohérent, certains éléments auraient pu être précisés notamment concernant la mention et son pilotage (et non les spécialités) et la fiche d'autoévaluation, qui se contente de reprendre les éléments du dossier, aurait pu être davantage détaillée.

- Points forts :

- La mention *Droit social* est une mention d'excellence reposant sur la très grande qualité de son équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs renommés qui font preuve d'un grand dynamisme et d'une réelle volonté de toujours améliorer les formations existantes.
- Elle se caractérise par une distinction très cohérente de spécialités complémentaires destinées à la recherche et à l'approche plus professionnelle des matières enseignées.
- Elle est ouverte sur le monde professionnel grâce à l'investissement de nombreux praticiens hautement qualifiés.
- Elle propose une intégration efficace des étudiants dans le monde du travail.

- Points faibles :

- Le pilotage de la mention est insuffisant
- L'ouverture à l'international n'est pas suffisamment précisée et/ou développée dans certaines spécialités.
- L'autoévaluation n'est pas assez détaillée.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de prévoir des modalités de pilotage de la mention prise en son ensemble.

Il conviendrait d'indiquer de manière plus concrète les liens établis avec le centre de recherche (sous réserve des précisions judicieusement apportées dans la spécialité *Droit et pratique des relations du travail*) et de préciser et/ou de développer l'ouverture vers l'international, notamment par des échanges en master 2^{nde} année avec les universités étrangères.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Droit social

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

La formation est dispensée à l'Université Panthéon -Assas- Paris 2.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, à finalité recherche, permet d'approfondir les différentes thématiques relevant du droit social en abordant ce dernier selon une approche théorique, tout en prenant en considération les dimensions pratiques, internationales, européennes et comparées de la matière. Elle a pour vocation de préparer les étudiants à poursuivre dans la voie du doctorat ou à intégrer le monde professionnel en exerçant les fonctions d'avocat ou de directeur des ressources humaines.

- Appréciation :

Cette spécialité, de grande qualité, repose sur un corps enseignant composé d'universitaires de renom ce qui explique son attractivité. Adossée au Laboratoire de Droit social (EA-3382) et orientée plus particulièrement vers la recherche, elle répond aux objectifs assignés par l'exigence d'un mémoire ; le meilleur mémoire ainsi que le major de la promotion se voit, du reste, décerner un prix par deux cabinets d'avocats réputés. Néanmoins les liens avec le centre de recherche ne sont pas détaillés. L'aspect professionnalisant est présent dans le cadre de certains enseignements plus particulièrement destinés à l'approche pratique des problématiques de droit social. Il importe de souligner, en outre, l'ouverture à l'international avec un cours obligatoire d'anglais, l'intervention de professeurs étrangers invités et des cours consacrés au droit social international et européen et au droit social comparé. Pour autant, les échanges à l'international mériteraient d'être précisés. Enfin s'agissant du pilotage, celui-ci mériterait d'être renforcé, tout comme le suivi de l'insertion des diplômés. On peut également s'interroger sur l'opportunité de retenir un nom identique pour la spécialité que pour la mention à laquelle elle appartient.

- Points forts :

- La spécialité Droit social repose sur des enseignants-chercheurs de grande renommée et sur des enseignements de qualité ce qui est totalement conforme à sa finalité recherche.
- La préparation à la rédaction d'une thèse est très cohérente.
- L'ouverture sur le monde professionnel n'est pas négligée.

- Points faibles :

- La spécialité n'a pas pleinement intégré le schéma LMD avec une distinction admissibilité/admission et une absence claire de semestrialisation. Elle n'a pas mis en place de réelle procédure d'évaluation interne, un conseil de perfectionnement et une procédure efficace de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.
- Le dossier n'indique pas de manière précise les liens établis entre la spécialité et les activités du centre de recherche auquel elle est adossée.
- Les échanges internationaux pourraient peut-être être intensifiés.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait, au niveau du pilotage de la spécialité d'intégrer totalement le schéma LMD et de mettre en place des outils de pilotage appropriés.

Il conviendrait que les liens avec le laboratoire de rattachement - le Laboratoire de Droit social (EA- 3382) - soient précisés et/ou développés.

Il serait sans doute opportun de préciser et/ou de développer les échanges internationaux en augmentant, notamment, le nombre d'universitaires étrangers invités sous réserve des contraintes budgétaires restreignant une telle politique.

Il pourrait enfin être opportun de réfléchir à l'intitulé d'une spécialité qui correspond au nom de la mention et est, à ce titre, source de confusion.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit et pratique des relations de travail

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

La formation est dispensée à l'Université Panthéon-Assas - Paris 2 : 12, place du Panthéon, 75005 Paris.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, à finalité professionnelle, a pour objectif de transmettre aux étudiants les connaissances théoriques et pratiques en droit social interne, international, européen et comparé sans oublier les interactions avec les autres branches du droit, en vue de l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice d'une profession hautement qualifiée dans les domaines en lien avec le droit social, notamment au sein d'un cabinet d'avocat ou en tant que directeur des ressources humaines.

- Appréciation :

Cette spécialité est organisée de manière conforme aux objectifs et aux attentes des praticiens comme en témoigne le très fort taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation qui mérite d'être souligné (tous les étudiants ont trouvé à brève échéance un emploi sous réserve de ceux encore en poursuite d'études : doctorat ou barreau). Elle repose sur un corps enseignant de très grande qualité composé d'universitaires de renom et de professionnels hautement qualifiés, ce qui explique sa très forte attractivité (sur environ 350 candidatures de premier choix, seules 24 sont retenues). Elle favorise l'approfondissement de thèmes propres au droit social pris dans toutes leurs dimensions sur un volume horaire important (600 heures) dans une approche professionnelle manifeste. Celle-ci se traduit par la possibilité d'une formation en apprentissage que privilégie la plupart des étudiants et elle est encore illustrée par la grande diversité des partenariats ainsi que la forte implication des professionnels sous différentes formes (parrainages, cours dans les locaux de cabinets ou à l'université, offres de stages ou de contrats d'apprentissage, attribution de prix). Pour autant, la formation à la recherche n'est pas négligée et se manifeste au travers de la rédaction obligatoire d'un mémoire et la participation aux activités du laboratoire de Droit social (EA 3382) auquel la spécialité est adossée. Du reste, certains étudiants poursuivent une thèse notamment dans le cadre de convention CIFRE, ce qui permet un lien entre M (master) et D (doctorat). Enfin, il convient de souligner l'ouverture à l'international que permettent un cours donné pour partie en langue anglaise ainsi que les matières enseignées.

- Points forts :

- La spécialité *Droit et pratique des relations de travail* est une formation d'excellence caractérisée par un corps enseignant de qualité composée d'universitaires de renom et de professionnels hautement qualifiés très impliqués.
- Elle s'illustre par la diversité et la qualité des thématiques retenues.
- Elle se caractérise par la forte implication du responsable de la spécialité afin d'assurer une évolution positive de la formation dispensée.
- Elle est parfaitement adaptée aux attentes du monde professionnel comme en atteste le très fort taux d'insertion professionnelle des étudiants à l'issue de la formation.

- Point faible :

- Les échanges internationaux paraissent trop peu développés.

Recommandations pour l'établissement

Il pourrait être opportun de préciser et/ou de développer les échanges internationaux, notamment par l'intervention d'universitaires ou de professionnels étrangers par exemple.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C): A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisie (A+, A, B, C) : A +
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit social et relations de travail

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

La formation est dispensée à l'Université Panthéon-Assas- Paris 2.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité (à finalité professionnelle), créée en 2009, réservée à la formation continue, a pour objectif de permettre une approche globale et actualisée du droit social, de la protection sociale et des ressources humaines et d'aborder de manière exhaustive les différents problèmes concrets rencontrés par les entreprises afin de permettre à des professionnels de mieux maîtriser les relations individuelles et collectives du travail.

- Appréciation :

Cette spécialité est parfaitement complémentaire aux deux autres spécialités de la mention *Droit social* en proposant une formation continue dans le domaine du droit social, pris au sens large. Elle repose sur une équipe pédagogique composée, de manière équilibrée, d'universitaires spécialisés en droit social et de praticiens (avocats notamment) en corrélation avec sa finalité professionnelle. Les enseignements se révèlent en totale adéquation avec les objectifs poursuivis : permettre une approche globale et actualisée du droit social avec une claire finalité de professionnalisation transparaissant au travers du choix des thématiques traitées (il s'agit d'aborder les différents problèmes concrets rencontrés par les entreprises et leur traitement juridique). Le pilotage devrait être développé, par exemple par la mise en place d'une procédure d'évaluation interne ou d'un conseil de perfectionnement. L'ouverture vers l'international paraît cependant peu développée. Le caractère récent de cette formation explique sa relativement faible attractivité, même si les effectifs sont en constante augmentation.

- Points forts :

- Cette spécialité se caractérise par l'investissement des praticiens dans l'équipe pédagogique.
- Elle est conforme aux attentes de certains professionnels qui souhaitent approfondir leurs connaissances en droit social.

- Points faibles :

- La spécialité n'a pas mis en place de réelle procédure d'évaluation interne ainsi qu'un conseil de perfectionnement.
- La faible attractivité d'une formation encore très récente (qui augmente cependant).
- L'ouverture à l'international semble très peu développée.

Recommandations pour l'établissement

Le pilotage devrait être renforcé, en particulier par la mise en place d'une procédure d'évaluation interne et d'un conseil de perfectionnement composé tant d'enseignants-chercheurs que de professionnels extérieurs.

L'ouverture internationale pourrait aussi être accrue, notamment par le recours à des intervenants (professionnels extérieurs ou enseignants-chercheurs) étrangers.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
- PARIS II -

Paris, le 18 avril 2013

Le Président

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : claude.goutant@u-paris2.fr

Objet : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **mention Droit social n°S3MA140006158** du master domaine Droit.

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la mention Droit social n°S3MA140006158 du master domaine Droit afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

Masters - Vague D
Mention Droit social

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006158

- L'observation est formulée que la mention Droit social suscite une interrogation relative à son pilotage via la présence d'un responsable et d'un conseil de perfectionnement. L'Université délibère du contenu des mentions, de leur organisation et de leur finalité dans le cadre des départements. La mention Droit social fait ainsi l'objet d'un pilotage par le département de Droit privé et de sciences criminelles. Celui-ci fixe collectivement le contenu de la mention et en détermine les objectifs. Ce pilotage à caractère collectif permet un enrichissement des regards portés par chacun sur la mention. Il contribue à une perception dynamique des besoins de celle-ci. La réunion des professeurs et maîtres de conférences de Droit privé est largement assimilable à un conseil de perfectionnement. Elle permet, en effet, une réflexion régulière sur les améliorations susceptibles d'être apportées au dispositif en vigueur afin de l'adapter aux besoins qu'exprime la pratique professionnelle et que contribuent à révéler les examens et concours que seront appelés à passer les étudiants sortant de la mention Droit social et ambitionnant d'exercer l'une des professions auxquelles elle conduit parmi lesquelles figurent plusieurs professions réglementées.
- En ce qui concerne l'architecture des examens conduisant à l'obtention de la deuxième année de master, l'observation a été formulée qu'un nombre substantiel de spécialités ont préservé le dispositif en deux temps de l'admissibilité et de l'admission. Ce point est susceptible d'évolution, du moins dans un certain nombre de spécialités, lors de l'ouverture de la période quinquennale à venir.
- En ce qui concerne l'observation selon laquelle les spécialités de droit ne sont pas parfaitement respectueuses des principes de la semestrialisation, l'Université rappelle l'attachement des responsables de spécialités à la construction de dispositifs homogènes sur des périodes annuelles qui sont seules aptes à assurer une construction progressive du parcours de recherche ou du parcours professionnel dans lequel l'étudiant est engagé. Une spécialité conçue sur une période annuelle permet une organisation rationnelle de l'ensemble des enseignements, la réalisation progressive et sur une longue période du mémoire dès lors que celui-ci est prévu par le règlement de la spécialité ou encore l'exécution dans des conditions satisfaisantes des périodes de stage ou d'apprentissage auxquels sont conviés les étudiants des spécialités à caractère professionnel. L'Université rappelle notamment que tout contrat d'apprentissage, formule désormais utilisée par un nombre élevé d'étudiants de master, a une durée minimale d'un an. Cette durée est incompatible avec le principe même de la semestrialisation.
- En ce qui concerne les observations relatives à l'ouverture internationale, l'Université souligne l'importance des départs à l'étranger au stade de la première année de master soit pour l'accomplissement d'un semestre soit, pour un certain nombre d'étudiants, pour l'accomplissement de deux semestres dans une université partenaire de Paris 2. À cet élément s'ajoutent des interventions, dans le cadre des enseignements en master 1, d'universitaires étrangers invités par l'Université qui participent ponctuellement aux côtés des titulaires de cours à la délivrance de l'enseignement. Cette pratique est fortement développée dans le cadre de la deuxième année de master. Il est fréquent que les professeurs invités étrangers, qui sont au nombre de plusieurs dizaines, interviennent aux côtés du titulaire du cours pour délivrer une information concernant le système juridique dont ils sont issus.